

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 22 FÉVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 22 février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

15 février 2018

Date d'affichage :

15 février 2018

Présents : Mmes et MM.

Maurice WINTERHOLER, Eric SOENEN, Béatrice TESTUD,
Hubert SCHNEBELEN, Sandra COLOMBO, Jocelyne SOURD,
Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER,
Nicole SELLITTO.

Nombre de membres : **15**

En exercice : **14**

Suffrages exprimés : **14**

Votes Pour : **14**

Votes Contre : **0**

Abstentions : **0**

Excusé(s) :

M. Eugène SCHNEBELEN,
Mme Nadia REINOLD,
Mme Emmanuelle RUFF,
M. Rémi TSCHIRHART

Procuration(s) :

M. Hubert SCHNEBELEN,
Mme Jocelyne SOURD,
Mme Marie-Thérèse WELKER,
M. Christophe KIPPELEN

DEL20180222_002

Objet de la délibération : MAISONS NATURE : choix du nom de la rue.

Christophe KIPPELEN porte à la connaissance de l'assemblée l'article 5 de la convention de rétrocession voirie et réseaux signée le 09 octobre 2017 :

« La dénomination des rues du lotissements se fera d'un commun accord entre l'Aménageur et le conseil municipal. En cas de désaccord, le conseil municipal décidera en dernier ressort conformément à la circulaire interministérielle n°557 du 10 décembre 1968. »

Il est proposé de dénommer « Rue des Chênes », la nouvelle rue qui traverse le lotissement Maisons Nature.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
adopte la proposition de la commission d'urbanisme et décide, en conséquence, de
dénommer « Rue des Chênes », la nouvelle rue du lotissement Maison Nature.**

Roderen, le 23/02/2018

Le Maire, Christophe KIPPELEN



Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 26/02/2018

et publication ou notification du 26/02/2018